

Distr. générale  
23 juillet 2015



Approche stratégique de  
la gestion internationale  
des produits chimiques

Français  
Original : anglais

---

## Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

### Quatrième session

Genève, 28 septembre-2 octobre 2015

Points 2 a), 4 b) et 7 b) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Questions d'organisation : élection du Bureau

**Progrès et difficultés dans la réalisation de l'objectif  
d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour  
2020 : rapport sur le Programme de démarrage rapide  
Activités du secrétariat et budget : Fonds d'affectation  
spéciale du Programme de démarrage rapide**

## Programme de démarrage rapide et son Fonds d'affectation spéciale

### Rapport du secrétariat

#### I. Introduction

1. À sa première session, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a décidé, par sa résolution I/4, de créer le Programme de démarrage rapide pour appuyer les activités initiales de renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, compte tenu des conclusions de la Conférence et du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités.
2. Dans la même résolution, la Conférence a appelé à la création d'un fonds d'affectation spéciale et prévu que le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide serait ouvert pour recevoir des contributions volontaires de gouvernements, d'organisations d'intégration économique régionale, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales pour une période de cinq ans à compter de la date de sa création par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Dans la résolution II/3, adoptée à sa deuxième session, la Conférence a fixé la date limite pour les contributions au Fonds d'affectation spéciale à la fin de la troisième session de la Conférence. Dans la résolution III/1, adoptée à sa troisième session, la Conférence a décidé de repousser à sa quatrième session la date limite pour les contributions au Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide.

#### II. Mesures que pourrait prendre la Conférence

3. La Conférence souhaitera peut-être :
  - a) Nommer deux représentants gouvernementaux par région comme nouveaux membres du Conseil exécutif, conformément au règlement intérieur du Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide;<sup>1</sup>

---

\* SAICM/ICCM.4/1.

<sup>1</sup> Les représentants gouvernementaux actuels sont la Côte d'Ivoire et l'Égypte, la Chine et l'Indonésie, l'Albanie et la République de Moldova, Antigua-et-Barbuda et le Chili, et l'Allemagne et les États-Unis d'Amérique.

- b) Examiner les progrès accomplis par le Programme de démarrage rapide, en prenant en considération le présent rapport ainsi que l'évaluation des effets produits par le Programme (voir le document SAICM/ICCM.4/INF/5);
- c) Examiner les recommandations concernant la fermeture complète et définitive du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide.

### III. Organes de contrôle du Programme de démarrage rapide

4. La Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques est le principal organe directeur du Programme de démarrage rapide.
5. Par sa résolution I/4, la Conférence a créé le Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide, composé de deux représentants gouvernementaux de chacun des groupes régionaux établis par l'Organisation des Nations Unies ainsi que des donateurs bilatéraux et multilatéraux et autres contributeurs au Programme. La liste des membres du Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide de 2012 à 2015 figure à l'annexe II du présent rapport.
6. Le Conseil exécutif fournit des orientations opérationnelles sur le Programme, notamment sur la recevabilité des demandes de subventions du Fonds d'affectation spéciale et sur les questions administratives, ainsi que, le cas échéant, sur d'autres questions pertinentes. Ces orientations se fondent sur les rapports du Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide et du secrétariat de l'Approche stratégique concernant la mise en œuvre des projets ainsi que sur ceux du Programme des Nations Unies pour l'environnement concernant la situation financière du Fonds d'affectation spéciale, dont il est l'administrateur.
7. Depuis la troisième session de la Conférence en septembre 2012, le Conseil exécutif a tenu les deux réunions annuelles suivantes :
  - a) Huitième réunion, tenue à Genève les 7 et 8 mars 2013, coprésidée par Kouame Georges Kouadio (Côte d'Ivoire) et Reginald Hernaus (Pays-Bas);
  - b) Neuvième réunion, tenue à Genève le 8 mai 2014, coprésidée par Lindita Tafaj (Albanie) et Hans Meijer (Pays-Bas).
8. La dixième réunion du Conseil exécutif est prévue pour août 2015.
9. Dans sa résolution I/4, la Conférence a invité les représentants des organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques<sup>2</sup> à constituer le Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide.
10. À l'issue de chaque cycle de demandes de subventions adressées au Fonds d'affectation spéciale, le Comité examine et évalue les propositions présélectionnées par le secrétariat en fonction de leur exhaustivité et de leur recevabilité. De plus, le Comité fournit des informations sur le processus de demandes de financement adressées au Fonds d'affectation spéciale, notamment sur les formulaires à remplir et les directives applicables, ainsi que sur les mécanismes de mise en œuvre des projets, en particulier les dispositions relatives au suivi et à l'évaluation. Le Comité supervise la mise en œuvre des projets financés par le Fonds d'affectation spéciale et fait rapport au Conseil exécutif sur leur avancement.
11. Au cours des 14 cycles de demandes de subventions, le Comité a évalué 341 demandes de subventions et approuvé 184 projets.
12. Depuis la troisième session de la Conférence, le Comité a tenu les quatre réunions suivantes :
  - a) Quatorzième réunion, tenue à New York les 28 et 29 novembre 2012;
  - b) Quinzième réunion, tenue à Genève le 29 mai 2013;
  - c) Seizième réunion, tenue à Vienne les 25 et 26 novembre 2013;
  - d) Dix-septième réunion, tenue à Rome le 26 novembre 2014.

---

<sup>2</sup> Les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques sont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque mondiale.

La dix-huitième réunion doit se tenir à Paris en novembre 2015.

## **IV. Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide**

### **A. Informations financières**

13. Depuis son lancement en 2006, le Programme de démarrage rapide a mobilisé plus de 46,8 millions de dollars<sup>3</sup>. Ce montant comprend environ 37,1 millions de dollars<sup>4</sup> de contributions en espèces au Fonds d'affectation spéciale et plus de 9,7 millions de dollars de contributions en espèces et en nature de la part des responsables de la mise en œuvre et des organismes d'exécution. De plus, au 21 juillet 2015, 74,1 millions de dollars de contributions ne relevant pas du Fonds ont été comptabilisés pour la période allant de 2006 à 2015.

14. Parmi les contributeurs au Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide figurent les gouvernements des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Inde, Madagascar, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède et Suisse, ainsi que la Commission européenne.

15. Le plan d'activité pour le Programme de démarrage rapide est un document de travail, adopté par le Conseil exécutif, qui définit un plan d'action stratégique visant à obtenir les ressources nécessaires et à veiller à ce que le Programme fonctionne efficacement. De plus, il fournit des informations concernant le cadre, l'état d'avancement et le contexte financier du Programme. Il a été conçu comme un document évolutif et un outil de travail destiné à être régulièrement mis à jour et réévalué aux réunions du Conseil exécutif. Afin que le Conseil puisse contrôler l'efficacité du Programme, une série d'indicateurs de performance a été élaborée. Le secrétariat produit des rapports annuels contenant des données liées aux indicateurs de performance, dont un groupe concerne l'obtention de fonds.

16. À ses huitième et neuvième réunions, le Conseil exécutif a approuvé de nouveaux objectifs de collecte de fonds pour les trois dernières années de contributions au Fonds d'affectation spéciale : 2 386 050 dollars pour 2013 et 3 700 000 dollars<sup>5</sup> répartis sur la période 2014-2015 (ce qui correspond à un objectif de 1 850 000 dollars pour chaque année). Pour la période 2013-2014, le montant total des contributions reçues s'est établi à 3 156 243 dollars, représentant environ 75 % des objectifs, ou un manque de fonds de 1 079 807 dollars. Pour 2015, les annonces de contributions au mois de juillet s'élevaient à 2 301 410 dollars, dépassant l'objectif final fixé pour les contributions avant la fermeture du Fonds d'affectation spéciale pour les contributions à la quatrième session de la Conférence. Ces fonds doivent encore être comptabilisés comme contributions déposées. Un tableau récapitulatif des annonces de contributions au Fonds d'affectation spéciale entre 2006 et 2015 figure en annexe I. Outre ces annonces de contributions au Fonds d'affectation spéciale, l'Union européenne et le Gouvernement suédois ont alloué des contributions substantielles supplémentaires pour financer les effectifs du secrétariat chargés d'appuyer l'administration du Fonds.

### **B. Fermeture**

17. À sa troisième session, la Conférence a adopté la résolution III/1, par laquelle elle a prolongé la période pour les contributions au Fonds d'affectation spéciale jusqu'à la quatrième session de la Conférence et convenu que les fonds engagés pour des projets avant la fermeture du Fonds d'affectation spéciale pourraient être décaissés jusqu'à ce que tous les projets approuvés figurant dans le portefeuille du Programme soient terminés.

18. Le Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide a décidé, à sa neuvième réunion, que le secrétariat devrait proposer à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, à sa quatrième session, une date réaliste pour la fermeture définitive du Fonds d'affectation spéciale aux fins de la gestion des comptes financiers, notamment les derniers décaissements et la réception des

<sup>3</sup> Ce montant total exclut les contributions annoncées pour 2015 qui s'élèvent à environ 2,3 millions de dollars. Une fois que ces contributions auront été reçues, le montant total des fonds mobilisés augmentera, atteignant 49,1 millions de dollars environ.

<sup>4</sup> Le montant total des contributions en juillet 2015 ne comprend pas les nouvelles contributions annoncées pour 2015 qui s'élèvent à 2,3 millions de dollars. Une fois que ces contributions auront été reçues, le montant total des contributions augmentera, atteignant environ 39,4 millions de dollars.

<sup>5</sup> Les objectifs pour 2014 et 2015 ont été modifiés par le Conseil exécutif à sa neuvième réunion afin de les faire concorder avec les fonds requis pour les derniers projets approuvés du Programme de démarrage rapide qui attendaient un financement, correspondant à 3,7 millions de dollars sur deux ans.

remboursements de fonds, et qu'une fois convenue, la date devrait être communiquée au Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement doit être informé de cette fermeture au moins six mois à l'avance.

19. Étant donné que des contributions peuvent être apportées au Fonds d'affectation spéciale jusqu'à ce que la quatrième session de la Conférence soit tenue et qu'il reste des projets approuvés qui attendent un financement, il est probable que de nouveaux accords devront être traités après cette date. Dans la mesure où la durée de la plupart des projets relevant du Programme de démarrage rapide est de 24 mois et peut être prolongée de 12 mois, conformément aux arrangements concernant la gestion des projets, qui ont été approuvés par le Comité, tous les projets seront terminés d'ici à la fin de 2018. Compte tenu de ce délai, le secrétariat estime qu'il est approprié de proposer à la Conférence la date du 31 juillet 2019 pour la fermeture complète du Fonds d'affectation spéciale, afin qu'il y ait suffisamment de temps pour la clôture définitive des projets, notamment la soumission des rapports finals, l'éventuelle restitution de fonds non dépensés et les derniers décaissements, ainsi que l'élaboration de l'évaluation finale du Programme de démarrage rapide.

## **V. Aperçu du portefeuille du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide**

### **A. Cycles de demandes de subventions**

20. Les dispositions initiales relatives au Fonds d'affectation spéciale prévoyaient la tenue, à échéances fixes, de deux cycles de demandes de subventions par an. À sa huitième réunion, le Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide a décidé de ne tenir qu'un seul cycle de demandes de subventions par an à partir de 2013. De plus, à sa neuvième réunion, le Conseil exécutif a décidé qu'aucun nouveau cycle général de demandes de subventions ne serait ouvert à moins qu'il y ait suffisamment de fonds pour justifier une telle ouverture. Cette décision serait prise par le Conseil exécutif, si les conditions le permettent.

21. Depuis la création du Fonds d'affectation spéciale, 14 cycles de demandes de subventions ont été tenus. Le secrétariat a présélectionné des propositions de projet en fonction de leur exhaustivité et de leur recevabilité, et soumis 341 demandes de subventions au Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale pour évaluation. Au cours des 14 cycles de demandes de subventions, le Comité a approuvé 184<sup>6</sup> projets pour un financement évalué à environ 36,8 millions de dollars et couvrant 108<sup>7</sup> pays, dont 54 appartenant à la catégorie des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.

22. Grâce à des annonces de financement du Fonds d'affectation spéciale en hausse pour 2015, la majorité des projets approuvés lors des douzième, treizième et quatorzième cycles devraient être financés, le secrétariat traitant actuellement des accords de financement pour les projets de ces cycles. En juillet 2015, le secrétariat avait finalisé ou était en train de finaliser un total de 13 projets prioritaires des cycles susmentionnés (évalués à 2 718 468 dollars). Le traitement de 15 projets supplémentaires (évalués à environ 3,5 millions de dollars) doit encore commencer.

23. Les fonds restants du Fonds d'affectation spéciale disponibles en juillet 2015 ainsi que la réception prévue en 2015 de contributions supplémentaires à hauteur de 2,3 million de dollars permettront de financer la majorité des projets approuvés restants (voir annexe III), avec seulement un nombre très infime de projets qui ne seront probablement pas financés sur les 184 projets approuvés. On estime qu'afin de financer ces projets restants, environ 700 000 dollars supplémentaires de contributions seraient nécessaires avant que le Fonds d'affectation spéciale ne soit fermé aux contributions.

<sup>6</sup> Les projets approuvés qui attendent un financement se verront accorder la priorité pour l'attribution de ce dernier dans l'ordre indiqué par le Comité lorsque le Fonds d'affectation spéciale disposera des fonds nécessaires. De plus, cinq projets de la société civile ont été approuvés au cours des treizième et quatorzième cycles. Toutefois, le Comité a décidé de réexaminer ces projets avant l'allocation de fonds, qui ont ainsi été exclus. Les projets approuvés lors des treizième et quatorzième cycles de demandes de subventions, qui attendent un financement, figurent en annexe III au présent rapport.

<sup>7</sup> Les projets du Programme de démarrage rapide ont été approuvés dans 108 pays au total, dont 105 figurent sur la liste de 2015 du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

## **B. Portefeuille du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide**

24. Le Programme de démarrage rapide, par le biais de son Fonds d'affectation spéciale, a été reconnu par la Conférence comme un outil utile pour soutenir les activités habilitantes de la première phase de mise en œuvre de l'Approche stratégique dans le monde entier.

25. En juillet 2015, le portefeuille du Fonds d'affectation spéciale comptait 164 projets en cours ou menés à terme pour un financement total de 32,4 millions de dollars,<sup>8</sup> dont 10 avaient été suspendus. Sur l'ensemble des 184 projets approuvés, 163 sont menés à l'initiative de gouvernements et 21 à l'initiative d'organisations de la société civile, impliquant des activités dans 108 pays, dont 54 appartenant à la catégorie des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.

26. Une liste des projets du Fonds d'affectation spéciale, comprenant des informations détaillées sur leur état d'avancement, est disponible à l'adresse suivante : [www.saicm.org](http://www.saicm.org).

## **VI. Évaluation des effets produits par le Programme de démarrage rapide**

27. La nécessité d'évaluer les effets produits par le Programme de démarrage rapide a été soulignée par son Conseil exécutif qui, à sa huitième réunion, a convenu que les effets des projets du Programme sur le terrain devraient être évalués et analysés dans le cadre d'une évaluation des effets, qui comprendrait les bonnes pratiques et les enseignements tirés des projets.

28. Le cadre pour l'évaluation des effets a été examiné et convenu durant la neuvième réunion du Conseil exécutif. Le secrétariat de l'Approche stratégique a été chargé d'engager l'équipe d'évaluation pour réaliser l'évaluation des effets, et de fournir un appui et des avis tout au long du processus. L'évaluation comprenait cinq étapes : lancement ou étude documentaire, enquête en ligne, entretiens, études de cas et rapport final.

29. La Conférence souhaitera peut-être examiner les résultats de l'évaluation des effets (voir le document SAICM/ICCM.4/INF/5).

## **VII. Appui du secrétariat au Programme de démarrage rapide**

30. Le secrétariat fournit un appui au Programme de démarrage rapide et à son Fonds d'affectation spéciale conformément à la résolution I/4. Cet appui comprend l'organisation des réunions du Comité et du Conseil exécutif; la fourniture d'un appui administratif au Programme et à son Fonds d'affectation spéciale; et l'examen des propositions de projet faisant appel au Fonds d'affectation spéciale pour déterminer leur exhaustivité et leur recevabilité.

31. En outre, parmi les fonctions du secrétariat définies au paragraphe 28 de la Stratégie politique globale figure la fourniture d'orientations aux parties prenantes pour les aider à présenter des propositions de projet.

32. En juillet 2015, le personnel du secrétariat de l'Approche stratégique travaillant sur le Programme de démarrage rapide comprenait un administrateur de programme (P-3) (recruté en août 2013), un administrateur de programme adjoint de 1<sup>ère</sup> classe (P-2) (recruté en février 2015) et un consultant à temps partiel. Ces postes sont financés à l'aide des contributions versées par l'Union européenne et le Gouvernement suédois. Le pourvoi de postes vacants a permis de stabiliser les ressources humaines du secrétariat et de renforcer sa capacité de s'acquitter de ses fonctions. Le maintien de ce niveau d'effectif est jugé indispensable pour que le secrétariat puisse assumer de manière efficiente et efficace ses engagements et sa charge de travail actuels et futurs, et s'acquitter de son mandat jusqu'à la fermeture du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide.

<sup>8</sup> Ce montant inclut uniquement les projets pour lesquels des accords de financement ont été signés. Le montant total de 32 391 833 dollars se répartit comme suit : 1 796 662 dollars pour le premier cycle; 1 762 041 dollars pour le deuxième cycle; 2 002 378 dollars pour le troisième cycle; 3 731 421 dollars pour le quatrième cycle; 3 930 373 dollars pour le cinquième cycle; 1 822 597 dollars pour le sixième cycle; 2 000 180 dollars pour le septième cycle; 1 832 765 dollars pour le huitième cycle; 4 094 554 dollars pour le neuvième cycle; 5 324 005 dollars pour le dixième cycle; 1 395 288 dollars pour le onzième cycle; 1 556 295 dollars pour le douzième cycle; 894 015 dollars pour le treizième cycle; et 249 259 dollars pour le quatorzième cycle.

33. Grâce aux ressources humaines supplémentaires dont il dispose, le secrétariat a travaillé en collaboration plus étroite avec des partenaires d'exécution pour finaliser des rapports et produits en suspens, clôturer des projets plus anciens et traiter des prolongations de projets en suspens et des nouveaux accords de financement pour les projets approuvés restants.

**A. Facilitation des réunions du Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale et du Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide**

34. En juillet 2015, le secrétariat avait assuré l'organisation et les services de neuf réunions du Conseil exécutif et de 17 réunions du Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale. De plus, les préparatifs en vue de la dixième réunion du Conseil exécutif, prévue en août 2015, ont compris l'élaboration de documents de séance et d'information disponibles huit semaines avant la réunion, ainsi que les dispositions logistiques pour la téléconférence. En collaboration avec le président ou les co-présidents des réunions, le secrétariat coordonne la préparation et le suivi de chaque réunion. Pour le Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale, il établit un résumé de chaque proposition ainsi que des rapports détaillés sur l'état d'avancement des projets et d'autres questions liées à l'administration du Programme de démarrage rapide.

**B. Appui administratif au Programme de démarrage rapide et à son Fonds d'affectation spéciale**

35. En juillet 2015, 164 accords de projet avaient été conclus, sur un total de 184 projets approuvés au cours des 14 cycles de demandes de subventions. Les problèmes de retard dans le traitement des accords sont en train d'être résolus mais quelques autres problèmes subsistent. Le lancement, en juin 2015, du progiciel de gestion intégré Umoja, qui comprend un nouveau système de gestion financière, a mis une pression supplémentaire sur le personnel administratif affecté au service du secrétariat de l'Approche stratégique et du Service Substances chimiques et Déchets de la Division Technologie, Industrie et Économie du Programme des Nations Unies pour l'environnement. En dépit des difficultés, le secrétariat est en train de traiter le plus rapidement possible les 20 projets approuvés restants des douzième, treizième et quatorzième cycles et devrait, sous réserve des fonds nécessaires, progresser au cours des mois à venir.

36. Dans le cadre de ses responsabilités administratives, le secrétariat suit les progrès des projets financés. Chaque projet doit remettre des rapports descriptifs et financiers semestriels, un rapport à mi-parcours et un rapport final de suivi et d'évaluation, et des rapports finals descriptifs et relatifs aux dépenses. Le secrétariat veille à ce que ces rapports soient remis en temps voulu, évalue la performance générale des projets et fournit des orientations aux responsables de la mise en œuvre, selon que de besoin. Si des mesures correctrices s'imposent, le secrétariat demande l'avis du Comité.

37. Le secrétariat tient également un relevé des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale et facilite la conclusion d'accords avec les donateurs, le transfert et l'enregistrement des fonds et, au besoin, l'établissement de rapports à l'intention des contributeurs et des donateurs. Ces tâches sont coordonnées avec le Service Substances chimiques et Déchets et la section Trésorerie du Service de la gestion du budget et des ressources financières de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

**C. Examen des propositions de projet faisant appel au Fonds d'affectation spéciale pour déterminer leur exhaustivité et leur recevabilité**

38. Le secrétariat examine les propositions de projet pour déterminer si elles contiennent tous les renseignements exigés et répondent aux critères de recevabilité et, comme le prescrit le paragraphe 28 de la Stratégie politique globale, fournit des orientations aux parties prenantes pour les aider à présenter des propositions de projets. Il aide les initiateurs de projets souhaitant soumettre une demande de subvention, notamment en répondant à leurs demandes d'éclaircissement. Après chaque cycle de demandes de subventions, le secrétariat informe les candidats des décisions du Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale et détermine si les projets approuvés sous conditions ont satisfait aux exigences nécessaires pour une approbation définitive avant d'établir les accords légaux avec les candidats.

39. La Conférence souhaitera peut-être également examiner les activités et le budget du secrétariat (voir le document SAICM/ICCM.4/14).

## Annexe I

## Contributions annoncées au Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide entre 2006 et 2015

(en dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>Total</i>
Afrique du Sud	100 000	0	0	50 000	0	0	0	100 000	0	0	<b>250 000</b>
Allemagne	0	0	0	217 687	244 897	256 410	241 286	234 681	228 716	203 400	<b>1 627 077</b>
Australie	0	57 366	236 639	0	0	0	0	0	0	0	<b>294 005</b>
Autriche	131 572	160 400	156 033	73 964	67 294	13 333	0	0	0	0	<b>602 596</b>
Belgique	50 068	0	0	14 430	0	0	0	0	0	0	<b>64 498</b>
Commission européenne	0	3 108 808	2 495 783	0	0	3 293 173	0	0	0	2 098 010	<b>10 995 774</b>
Espagne	131 578	65 597	389 610	389 610	65 703	0	0	0	0	0	<b>1 042 098</b>
États-Unis	200 000	300 000	300 000	300 000	400 000	400 000	350 000	290 000	290 000	0	<b>2 830 000</b>
Finlande	254 452	273 597	311 526	280 898	0	286 123	0	275 862	0	0	<b>1 682 458</b>
France	65 789	0	0	80 753	138 888	266 666	507 823	407 608	334 225	0	<b>1 801 752</b>
Hongrie	0	0	12 936	0	0	0	0	0	0	0	<b>12 936</b>
Inde	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>100 000</b>
Madagascar	0	5 104	4 541	0	0	0	0	0	0	0	<b>9 645</b>
Nigéria	50 000	0	0	50 000	0	0	0	0	0	0	<b>100 000</b>
Norvège	485 564	1 102 941	848 506	803 853	846 597	0	0	326 413	129 737	0	<b>4 543 611</b>
Pakistan	0	0	0	0	2 009	0	1 974	0	0	0	<b>3 983</b>
Pays-Bas	128 205	136 798	155 763	69 992	132 625	72 674	0	0	0	0	<b>696 057</b>
République de Corée	0	40 000	0	0	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	0	<b>290 000</b>
République de Corée	0	40 000	0	0	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	0	<b>290 000</b>
République tchèque	0	0	66 715	0	12 330	0	0	0	0	0	<b>79 045</b>
Roumanie	0	0	0	13 605	0	0	0	0	0	0	<b>13 605</b>
Roumanie	0	0	0	13 605	0	0	0	0	0	0	<b>13 605</b>
Royaume-Uni	375 476	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>375 476</b>
Slovénie	26 350	29 213	160 808	25 830	115 935	103 703	0	0	0	0	<b>461 839</b>

**SAICM/ICCM.4/4**

<i>Donateur</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>Total</i>
Suède	3 649 000	2 266 049	0	2 048 525	2 189 000	0	0	0	0	0	<b>10 152 574</b>
Suisse	161 419	133 496	125 330	190 043	100 000	117 233	106 907	163 702	275 300	0	<b>1 373 430</b>
<b>Total</b>	<b>5 909 473</b>	<b>7 679 369</b>	<b>5 264 190</b>	<b>4 609 190</b>	<b>4 365 278</b>	<b>4 859 315</b>	<b>1 257 990</b>	<b>1 848 266</b>	<b>1 307 978</b>	<b>2 301 410</b>	<b>39 402 459</b>

---

## Annexe II

### **Membres du Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide (2012–2015)**

#### **Représentants régionaux**

##### **Groupe des États d’Afrique**

Côte d’Ivoire

Égypte

##### **Groupe des États d’Asie-Pacifique**

Chine

Indonésie

##### **Groupe des États d’Europe centrale et orientale**

Albanie

République de Moldova

##### **Groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes**

Antigua-et-Barbuda

Chili

##### **Groupe des États d’Europe occidentale et autres États**

Allemagne

États-Unis d’Amérique

#### **Donateurs**

Afrique du Sud, Commission européenne, Finlande, France, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, Suède et Suisse.

#### **Contributeurs**

Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l’environnement, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Organisation mondiale de la Santé, Organisation de coopération et de développement économiques, Conseil international des associations de fabricants de produits chimiques et Réseau international pour l’élimination des POP.

## Annexe III

### Projets approuvés des treizième et quatorzième cycles de demandes de subventions en attente de financement

Treize projets de gouvernements, pour un montant total de 3 098 656 dollars, ont été approuvés ou approuvés sous conditions mais n'ont pas reçu de financement. Ces projets se verront accorder la priorité pour l'attribution d'un financement dans l'ordre indiqué ci-après lorsque le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide disposera des fonds nécessaires, sous réserve que les exigences nécessaires pour une approbation sont satisfaites :

1. Proposition de projet **QSPTF/13/13/GOV/08**, soumise par l'**Ukraine** pour 246 500 dollars, avec l'Organisation mondiale de la Santé en tant qu'organisme d'exécution : « Strengthening Capacities for the Sound Management of Biocides and other Hazardous Chemicals to Reduce Population Exposure in the Ukraine » (Renforcement des capacités pour la gestion rationnelle des biocides et autres produits chimiques dangereux afin de réduire l'exposition de la population en Ukraine).
2. Proposition de projet **QSPTF/13/13/GOV/02**, soumise par la **Guinée** pour 249 461 dollars, avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche en tant qu'organisme d'exécution : « Supporting SAICM and GHS Implementation in the Republic of Guinea » (Appui à la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques en république de Guinée).
3. Proposition de projet **QSPTF/13/13/GOV/14**, soumise par **Djibouti** pour 250 000 dollars, avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement en tant qu'organisme d'exécution : « Strengthening the capacity of Djibouti to monitor and control the transboundary movements of chemicals and hazardous wastes and ensure their environmentally sound management at national level » (Renforcement des capacités de Djibouti pour surveiller et contrôler les mouvements transfrontières des produits chimiques et des déchets dangereux et assurer leur gestion écologiquement rationnelle au niveau national).
4. Proposition de projet **QSPTF/13/13/GOV/17**, soumise par la **Mongolie** pour 248 145 dollars, avec l'Organisation mondiale de la Santé en tant qu'organisme d'exécution : « Building capacity for the public health management of chemical incidents associated with mining activities in Mongolia » (Renforcement des capacités pour la gestion sanitaire des incidents chimiques liés aux activités minières en Mongolie).
5. Proposition de projet **QSPTF/13/13/GOV/11**, soumise par le **Sri Lanka** pour 249 804 dollars, avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en tant qu'organisme d'exécution : « Strengthening national capacity in Sri Lanka for applying SMART chemicals management (Sustainable management, Monetary benefits, Additional health and safety, Resource efficiency, and Technology transfer and innovation) in the industrial sector of rubber, tourism and textiles and apparel » (Renforcement des capacités nationales au Sri Lanka en vue de la mise en œuvre de la gestion SMART des produits chimiques (gestion durable, avantages monétaires, meilleure santé et sécurité renforcée, efficacité des ressources, et transfert et innovation technologiques) dans les secteurs économiques du caoutchouc, du tourisme et des textiles et vêtements).
6. Proposition de projet **QSPTF/13/13/GOV/12**, soumise par le **Honduras** et le **Nicaragua** pour 249 280 dollars, avec l'Organisation panaméricaine de la santé en tant qu'organisme d'exécution : « Strengthening of the Central American Network of Centres of Support and Information in Toxicology » (Renforcement du Réseau centraméricain des centres d'appui et d'information en matière de toxicologie).
7. Proposition de projet **QSPTF/13/13/GOV/03**, soumise par l'**ex-République yougoslave de Macédoine** et la **République de Moldova** pour 250 000 dollars : « Strengthening capacities for the development of the national Pollutant Release and Transfer Registers (PRTR) and supporting SAICM implementation in two countries with economies in transition: the Republic of Moldova and the former Yugoslav Republic of Macedonia » (Renforcement des capacités pour l'établissement des registres nationaux des rejets et transferts de polluants et appui à la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques dans deux pays à économie en transition : la République de Moldova et l'ex-République yougoslave de Macédoine).

8. Proposition de projet **QSPTF/13/13/GOV/04**, soumise par le **Bélarus** et l'**Ukraine** pour 250 000 dollars, avec l'Organisation mondiale de la Santé en tant qu'organisme d'exécution : « Development of subregional public health institutional cooperation to strengthen capacities and information exchange to address hazardous chemicals health effects in the Ukraine and Belarus, and the Russian Federation (not funded directly by the Quick Start Programme Trust Fund) » (Développement de la coopération institutionnelle sous-régionale en matière de santé publique afin de renforcer les capacités et l'échange d'informations en vue de faire face aux effets des produits chimiques dangereux sur la santé en Ukraine et dans le Bélarus, ainsi que dans la Fédération de Russie (non financé directement par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide)).
9. Proposition de projet **QSPTF/13/13/GOV/18**, soumise par la **Mongolie** pour 210 000 dollars, avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche en tant qu'organisme d'exécution : « Strengthening Capacities for Developing a National Pollutant Release and Transfer Register in Support of SAICM Implementation in Mongolia » (Renforcement des capacités pour l'établissement d'un registre national des rejets et transferts de polluants à l'appui de la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques en Mongolie).
10. Proposition de projet **QSPTF/13/13/GOV/19**, soumise par la **Serbie** pour 247 796 dollars, avec l'Organisation mondiale de la Santé en tant qu'organisme d'exécution : « Strengthening Serbian national capacities and intersectoral synergies for safe management of contaminated sites and related hazardous substances to prevent negative impact on human health and the environment » (Renforcement des capacités nationales serbes et des synergies intersectorielles en vue d'une gestion sûre des sites contaminés et des substances dangereuses connexes afin de prévenir les effets négatifs sur la santé humaine et l'environnement).
11. Proposition de projet **QSPTF/13/13/GOV/07**, soumise par la **Barbade** pour 148 070 dollars : « Building Capacities for Strengthening the Management of Heavy Metals in Barbados » (Renforcement des capacités pour améliorer la gestion des métaux lourds dans la Barbade).
12. Proposition de projet **QSPTF/13/13/GOV/06**, soumise par le **Viet Nam** pour 250 000 dollars : « Strengthening the health sector's role in sound chemicals management through enhancement of chemical emergencies and poisoning response and safe use of chemicals in health-care facilities, stage of 2013–2014 » (Renforcement du rôle du secteur de la santé dans la gestion rationnelle des produits chimiques par une amélioration des mesures en cas d'urgence et d'empoisonnement chimiques et dans l'utilisation sûre des produits chimiques dans les établissements de soins de santé, phase de 2013-2014).
13. Proposition de projet **QSPTF/14/14/GOV/01**, soumise par **El Salvador** pour 249 600 dollars, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en tant qu'organisme d'exécution : « Contribute to better pesticide use and management in the Municipality of San Luis Talpa, Department of La Paz, El Salvador » (Contribuer à une meilleure utilisation et à une meilleure gestion des pesticides dans la municipalité de San Luis Talpa du département de La Paz (El Salvador)).
-